

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GERMAN AUTO IMPORT

Article 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations de courtage, d'intermédiation et d'assistance proposées par GERMAN AUTO IMPORT.

Article 2 - Nature des véhicules

Les véhicules proposés sont des véhicules neufs ou d'occasion, selon les cas, situés principalement en Allemagne ou dans un autre État membre de l'Union européenne.

Article 3 - Rôle du prestataire

GERMAN AUTO IMPORT agit exclusivement en qualité d'intermédiaire. Elle n'est ni vendeur, ni propriétaire des véhicules proposés.

Article 4 - Commande

Toute commande devient définitive après acceptation du devis ou signature du contrat de recherche, sous réserve des dispositions légales impératives relatives au droit de rétractation lorsqu'elles sont applicables.

Article 5 - Prix et conditions particulières de rapatriement

Les prix des prestations de GERMAN AUTO IMPORT sont définis dans le contrat de recherche ou dans le devis accepté par le Client.

Les tarifs forfaitaires des formules Confort et Confort Plus comprennent le rapatriement du véhicule jusqu'à Strasbourg, sous réserve que celui-ci soit situé à une distance routière maximale de 1 000 kilomètres de Strasbourg.

Pour tout véhicule situé à plus de 1 000 kilomètres routiers de Strasbourg, les frais de déplacement, de prise en charge et de rapatriement font l'objet d'un devis complémentaire spécifique, établi en fonction de la localisation du véhicule et des contraintes logistiques.

Ce devis complémentaire est communiqué au Client et doit faire l'objet de son acceptation expresse avant tout engagement de frais supplémentaires.

À défaut d'acceptation du devis complémentaire, GERMAN AUTO IMPORT n'est pas tenue d'organiser le rapatriement du véhicule concerné aux conditions tarifaires forfaitaires initialement prévues.

Les frais d'immatriculation définitive, ainsi que les prestations optionnelles ou complémentaires expressément prévues au contrat, demeurent à la charge du Client.

Article 6 - Paiement

Les modalités de paiement sont celles prévues au devis ou au contrat de recherche. Les paiements s'effectuent exclusivement par des moyens légaux autorisés.

Article 7 - Engagement de la mission et frais de contrôle d'historique

Lorsque le Client, après examen d'un véhicule proposé ou identifié dans le cadre de la recherche, souhaite que GERMAN AUTO IMPORT engage des démarches concrètes et approfondies auprès du vendeur en vue de son éventuelle acquisition, il verse préalablement un forfait d'engagement et de vérification de 200 € TTC.

Ce forfait comprend notamment :

- La prise de contact approfondie avec le vendeur ;
- Les demandes de renseignements et de documents complémentaires ;
- Les vérifications administratives et documentaires usuelles ;
- Les échanges relatifs à l'état et à l'historique du véhicule ;
- La négociation du prix et des conditions de vente ;
- Un premier rapport d'historique CarVertical concernant le véhicule

sélectionné.

Aucune démarche approfondie auprès du vendeur n'est engagée avant réception effective du forfait de 200 € TTC.

Déduction du forfait

En cas de réalisation de l'acquisition, les 200 € TTC versés sont intégralement déduits des honoraires de GERMAN AUTO IMPORT correspondant à la formule contractuelle choisie.

Paraphe client : _____

Poursuite de la recherche

Si le véhicule initialement sélectionné n'est finalement pas acquis et que le Client souhaite poursuivre la recherche dans le cadre de la même mission, aucun nouveau forfait initial de 200 € TTC n'est exigé.

En revanche, chaque nouveau rapport CarVertical concernant un autre véhicule fait l'objet d'une facturation complémentaire de 50 € TTC, après accord préalable du Client.

Abandon de la mission

Lorsque le Client décide d'abandonner sa recherche après le commencement des prestations, les sommes dues à GERMAN AUTO IMPORT sont déterminées en fonction des prestations effectivement réalisées et des conditions contractuelles applicables.

Le forfait initial de 200 € TTC peut être conservé en rémunération des prestations réalisées, sous réserve des dispositions légales impératives, notamment celles relatives au droit de rétractation et au paiement proportionnel des services exécutés.

Limites du contrôle d'historique

Les informations figurant dans les rapports CarVertical proviennent de bases de données et de prestataires tiers.

GERMAN AUTO IMPORT ne garantit ni l'exhaustivité ni l'exactitude de ces informations. L'absence de sinistre, d'anomalie kilométrique ou d'incident dans un rapport ne constitue pas une garantie de l'absence de défaut ou d'antécédent du véhicule.

Le rapport d'historique ne remplace pas une expertise technique indépendante.

Article 8 - Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et dépendent notamment des transporteurs et des administrations compétentes.

Article 9 - Droit de rétractation et commencement anticipé de la

prestation Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement avec un Client ayant la qualité de consommateur, celui-ci dispose, conformément aux dispositions du Code de la consommation, d'un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation. Lorsque le Client souhaite que GERMAN AUTO IMPORT commence l'exécution de la prestation avant l'expiration de ce délai, il en fait la demande expresse.

Le Client reconnaît que, s'il exerce son droit de rétractation après avoir expressément demandé le commencement de l'exécution de la prestation, il reste redevable du montant correspondant aux prestations effectivement réalisées jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, ce montant étant déterminé conformément aux dispositions légales applicables.

Lorsque la prestation a été pleinement exécutée avant l'expiration du délai de rétractation, après accord préalable et exprès du Client pour que son exécution commence avant la fin de ce délai et reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit de rétractation après exécution complète, le Client ne peut plus exercer ce droit.

Article 10 - Responsabilité

GERMAN AUTO IMPORT est tenue à une obligation de moyens dans le cadre des prestations d'intermédiation, d'assistance administrative et de rapatriement qui lui sont contractuellement confiées.

GERMAN AUTO IMPORT n'étant pas le vendeur du véhicule, elle n'assume pas les garanties légales incombant à celui-ci et ne garantit pas l'absence de défauts techniques ou de vices cachés.

Elle ne répond pas des manquements propres au vendeur ni des décisions prises par les autorités administratives, sauf lorsqu'un dommage résulte d'un manquement qui lui est personnellement imputable dans l'exécution de sa mission.

Sa responsabilité demeure régie par les dispositions légales applicables.

Paraphe client : _____

Article 10 Bis - Responsabilité limitée de l'intermédiaire - Paiement

direct au vendeur GERMAN AUTO IMPORT intervient exclusivement en qualité d'intermédiaire indépendant chargé de la mise en relation, de l'assistance administrative, linguistique et logistique dans le cadre de l'acquisition de véhicules auprès de vendeurs tiers situés notamment à l'étranger. GERMAN AUTO IMPORT n'est pas le vendeur du véhicule, sauf mention écrite contraire figurant expressément sur la facture de vente ou le contrat de vente. Le client reconnaît être informé que le paiement du prix du véhicule est effectué directement entre les mains du vendeur propriétaire du véhicule, sans transit, détention ni encaissement des fonds par GERMAN AUTO IMPORT. GERMAN AUTO IMPORT procède à des vérifications purement usuelles de cohérence des documents transmis par le vendeur sans pouvoir garantir l'absence de fraude, d'insolvabilité, de fausse déclaration ou de disparition du vendeur. Le client demeure seul décisionnaire de son engagement financier et du paiement effectué directement au vendeur, après avoir reçu les informations et documents transmis dans le cadre de la mission d'intermédiation.

La responsabilité de GERMAN AUTO IMPORT au titre de ses propres prestations d'intermédiation demeure soumise aux dispositions légales applicables et ne peut être exclue ou limitée en méconnaissance des droits impératifs du Client.

Article 11 - Garanties

Les garanties éventuelles sont celles proposées par le vendeur ou par des compagnies d'assurance spécialisées, sur devis séparé.

Article 12 - Réserve de propriété

Le cas échéant, la réserve de propriété s'applique conformément aux conditions du vendeur.

Article 13 - Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relève de la compétence des tribunaux français. Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Paraphe client : _____